



SE RÉAPPROPRIER ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE MONDE

ATTAC-LIÈGE

Trimestriel de liaison et d'information du groupe Attac-Liège (asbl) • n° 69 • septembre - octobre 2012

Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens

Belgique -Belgie
P.P.
40-49 LIÈGE X
P 204082



Frans Masereel, *The Sun*, 1919



Université d'été

Samedi 8 et dimanche 9 septembre,
au Centre Culture de Seraing



Attac-Liège

Centre liégeois du Beau-Mur,
Rue du Beau Mur, 48
4030 Liège
Tél : 04 349 19 02
info@liege.attac.be
www.local.attac.org/liege

Cotisations

- 7,5 euros pour les étudiants, chômeurs, temps partiels, retraités (ou 1,25 euros/deux mois*)
- 15 euros pour les actifs ou 1,25 euros par mois*)
- 30 euros pour les associations (ou 2,5 euros par mois*)

Compte IBAN n°

BE70 0013 3246 2425

* si vous optez pour l'ordre permanent

Les communales, c'est le 14 octobre !

C'est au niveau de la commune que nous pouvons le mieux, le plus directement avoir prise sur les décisions de nos élus et les interpeller au besoin.
Un test de plus pour notre démocratie ?

C'était en 2009, nous intuitions notre université d'automne « Temps des cerises », espérant que l'été pourri serait vite oublié. Mais nous sommes en 2012 et la crise s'est élargie, salement embourbée. Hélas, les millions de citoyens indignés qui depuis sont descendus dans la rue et ont occupé l'espace public n'ont pas encore ému les dirigeants enferrés dans une étrange logique mortifère. Plus cela va mal, plus il faut que cela fasse mal ... à ceux qui n'ont que leur force de travail et des yeux pour pleurer ou des poings à lever ! Que de bruit, que de sommets mondiaux, européens, ... pour des queues de cerises. Alors les mots qui définissent notre université du 8 et 9 septembre se durcissent : « Dette ? Austérité ? NON ! Pour une Europe des peuples ? OUI ! ». Le lieu reste symbolique : le Centre culturel de Seraing, terreau des grands défis de la lutte ouvrière d'hier qui nous léguait la société social-démocrate, aujourd'hui détricotée maille à maille. Aussi nous ne nous contenterons pas d'une seule chanson, c'est toute une chorale que nous avons invitée cette fois pour célébrer notre événement : « C'est des canailles » qui, promis, ne lésinent pas non plus sur le ton !
Ce n'est pas sans colère que nous jetterons le torchon sur le blabla technique, opaque, manipulateur et obsédant relatif aux dettes publiques, au maintien d'un euro fort, à la stabilité des prix sur fond d'austérité, d'activation, de précarité, d'appauvrissement, ... Le coup de balai fera place nette à un débat clair sur les enjeux possibles d'une Europe politique, sociale et environnementale.
La priorité ? Stop aux jeux spéculatifs des banques ingrates à l'égard des États-pompiers. Stop au pouvoir abusif exercé par la finance, parce que le politique, lui-même, le lui a concédé pris au piège de connivences multiples. Stop au déni de démocratie qui par l'autonomisation des banques centrales a libéralisé ce bien d'ordre public fondamental, générateur de lien so-

cial, économique et politique : la monnaie. Stop au chantage alarmiste auquel les organisations internationales se livrent depuis peu, brandissant le spectre d'un « cercle vicieux négatif » entre l'État, les banques, la population et les entreprises comme si les acteurs étaient dans un rapport de complète interdépendance sur pied d'égalité. Selon elles, la seule voie de sortie impose des ajustements dans le chef de chaque partie : austérité, recapitalisation (par qui ?) et désendettement. Pour notre part, nous attendons des États qu'ils définissent librement leurs politiques d'intérêt collectif et qu'ils soumettent ensuite, à cette bonne fin, le système bancaire à leurs lois. Depuis la crise de 2007, en l'absence de mesures solides, les banques poursuivent toujours leurs opérations à risques moyennant les couvertures gracieuses des banques centrales qui enfouissent par milliards leurs créances douteuses et prêtent à des taux quasi nuls. Et chaque autorité financière de couper la branche sur laquelle elle repose.

Quant à la dette publique, brandie en épouvantail pour nous faire gouverner nos seuls « sacrifices » en guise de solution, un peu de transparence sur ses origines nous immunisera contre les manipulations grossières du discours officiel que les médias distillent quotidiennement. La dette n'est pas que le symptôme de la crise financière, des taux élevés ou de l'autonomie des banques centrales, elle trouve aussi ses racines dans des politiques fiscales qui, sous prétexte de soutenir une croissance délétère et la compétitivité à tout crin, ont amputé la participation des entreprises, des actionnaires et autres hauts revenus à l'impôt. Puis, sous prétexte de soutien à l'emploi, ces mêmes arrosés ont été également gratifiés d'exonérations de cotisations sociales. Cette érosion de la solidarité nationale creuse évidemment les déficits budgétaires. Aussi voulons-nous nous réapproprier le contrôle de l'usage de nos propres deniers :

nous réclamons un audit citoyen de la dette.

De plus, un chômage massif, de plus en plus déguisé, explique parallèlement la dégradation des conditions de travail des rares élus à l'emploi et diminue d'autant les recettes fiscales, y compris la consommation, quand il n'approfondit pas le gouffre de l'emprunt des ménages. Moralité, depuis les années 80, les politiques menées minent l'équilibre des finances publiques, les perspectives tant rabâchées de la croissance et les prétentions à une société de bien-être pour tous. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il n'y aura de solution réelle à la crise qu'en répartissant le travail et la valeur ajoutée par le travail ? Oui, vive

l'automation et les gains de sueur, rendons leurs heures à la culture et au bien-vivre. Oui, les mécanismes qui assurent une contribution équitable en vue d'une société humaine et digne avaient fait leurs preuves. L'utopie n'est jamais que le possible des générations à venir et les possibles le sont d'autant plus que nous n'avons jamais cessé d'accroître la richesse créée.

Lors de cette université, pas question de nous confiner dans de grandes abstractions, nous éprouverons aussi les témoignages du vécu de citoyens-résistants qui, en Hongrie, en Espagne, au Portugal, en Grèce, dégustent les sacrés noyaux qu'on leur catapulte. Nous espérons donc vous voir nombreux pour saluer fraternellement des re-

présentants de ceux qui luttent en ce moment.

ATTAC n'en restera pas à son université pour tenter de réveiller des consciences et des solidarités, d'autres rencontres sont déjà programmées, tant au niveau international, avec le réseau international pour un audit citoyen de la dette publique (ICAN), Firenze 10+10, le FSM de Tunis... Nous vous proposons également trois cycles de formation sur Liège, Verviers, Huy, et un cycle de conférences-débats sur le thème «La finance contre la démocratie ?» dont les détails sont repris dans l'agenda et les encarts.



ABI = ACCORDS BILATÉRAUX D'INVESTISSEMENT

DES GARANTIES POUR DEXIA – HISTOIRE D’UN RECOURS

Pour rappel le 23 décembre 2011, le CADTM Belgique, ATTAC Bruxelles 2 et ATTAC Liège (représentés par leurs avocats Pierre Robert et Olivier Stein) ont introduit un requête devant le Conseil d’État belge afin d’annuler l’arrêté royal du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d’État à certains emprunts de Dexia SA et Dexia Crédit Local SA (une requête qui ne porte donc pas sur le rachat à 100% de Dexia Banque Belgique). Le montant couvert par cette garantie s’élève à 54,45 milliards d’euros (sans compter les intérêts et accessoires), soit l’équivalent de 15% du PIB de la Belgique. Soulignons que l’État français, qui garantit conjointement avec la Belgique et le Luxembourg les emprunts de Dexia SA et Dexia Crédit local SA pour un montant total de 90 milliards d’euros (dans le cadre de la deuxième opération de sauvetage du groupe Dexia survenue en octobre 2011), s’est engagé pour une somme nettement inférieure : 32,85 milliards d’euros ce qui représente moins de 2% de son PIB.

Où en sommes-nous dans la procédure ? La requête a été introduite en temps et en heure en décembre 2011. Des mémoires ont été déposés par Dexia d’une part et par l’État belge d’autre part. Leur argumentation est simple. D’un côté les parties requérantes n’ont pas intérêt à ou capacité à agir, de l’autre ces garanties sont indispensables. Nos avocats ont déposé le 6 juillet dernier un mémoire en réplique d’une centaine de pages, démontrant la légitimité de notre action. Ci-dessous, un résumé des arguments de fond.

Pourquoi il faut annuler cette garantie ?

Sur le plan économique, le simple octroi des garanties peut entraîner une augmentation du coût du refinancement de la dette si les marchés exigent une rémunération plus élevée pour prendre en compte le risque que représente leur activation. Ensuite en cas d’activation, cette garantie va aggraver considérablement l’état des fi-

nances publiques de la Belgique en raison de son montant excessif, ce qui risque d’entraîner de nouvelles mesures d’austérité. Notons aussi que l’octroi de cette garantie n’est subordonné à aucune condition réelle. L’arrêté royal précise d’ailleurs que « la garantie est payable à première demande ». Cet arrêté renforce ce qu’il est convenu d’appeler l’aléa moral (voir plus loin).

Sur le plan démocratique, l’arrêté royal constitue un véritable danger car il confère au Ministre des Finances le pouvoir jusqu’en 2021 de conclure en toute opacité et en dehors de tout contrôle parlementaire des conventions de garanties avec certains créanciers de Dexia SA et Dexia Crédit local SA (que le ministre désigne lui-même) qui peuvent produire leurs effets jusqu’en 2031.

Pourquoi l’arrêté royal octroyant cette garantie de l’État belge est illégal ?

Cet arrêté est illégal pour cinq raisons principales :

1. *Il viole le principe de la séparation des pouvoirs et plusieurs articles (articles 33, 74, 3°, 105, 108 et 174 de la Constitution belge)* La garantie d’État accordée à Dexia n’a jamais été soumise au vote du Parlement fédéral alors qu’elle relève normalement de sa compétence. Bien que l’article 105 de la Constitution belge autorise le législateur à déléguer au Roi des pouvoirs spéciaux, ces pouvoirs ne peuvent pas être attribués dans des matières réservées et doivent être strictement encadrés. Ainsi, les pouvoirs spéciaux ne peuvent, par exemple, être pris qu’après que le Parlement ait constaté l’existence de circonstances exceptionnelles ou de circonstances de crises et ils ne peuvent s’exercer que de manière temporaire. Or, cet arrêté royal ne respecte pas ces conditions car d’une part, c’est le Roi et non le Parlement qui a constaté l’existence de circonstances exceptionnelles et d’autre part, ces pouvoirs spéciaux peuvent produire leurs effets jusqu’en 2031.

2. *Il viole le principe général de droit selon lequel la compétence de l’Exécutif est limitée aux affaires courantes*

Cet arrêté a été pris au moment où le gouvernement était encore en affaires courantes. Or, la garantie en question qui engage potentiellement l’État belge pour vingt années sur une somme supérieure à 54 milliards doit être considérée comme éminemment politique et ne relève pas de la définition des affaires courantes.

3. *Il viole l’article 3 des lois coordonnées sur le Conseil d’État*

Même en invoquant l’urgence pour prendre l’arrêté, le Roi avait également l’obligation de demander l’avis de la section de Législation du Conseil d’État. Or, il ne l’a pas fait.

4. *Il viole le principe de publicité du budget de l’État*

L’article 36/24 de la loi du 22.2.1998 fixant le statut organique de la banque nationale, sur lequel le Roi s’est fondé pour prendre cet arrêté royal, prévoit qu’il faut également un avis préalable de la banque nationale. Or, cet avis n’a pas été publié. De plus, aucune disposition légale ne semble obliger le Gouvernement à rendre public le contenu des conventions que signera le Ministre des Finances en application de l’arrêté attaqué.

5. *Il viole l’article 36/24 de la loi du 22.2.1998 fixant le statut organique de la banque nationale, tel que modifié par l’arrêté royal du 3.3.2011 ainsi que plusieurs articles de la Constitution belge (articles 33, 74, 3°, 105 et 108 de la Constitution)*

Aux termes de l’article 36/24 de la loi du 22.2.1998, le Roi peut en cas de « crise soudaine sur les marchés financiers ou menace grave de crise systémique » exercer des pouvoirs spéciaux. La question est dès lors de savoir si la garantie attaquée était rendue nécessaire pour la préservation de la stabilité du système financier belge. Pour répondre à cette question, il faut prendre en compte les effets raisonnablement prévisibles engendrés par cette garantie. Nous pouvons identifier deux effets majeurs.

.../...

.../... **Primo**, l'augmentation de la dette publique en cas d'activation.

Secundo, un aléa moral, c'est-à-dire la possibilité qu'un assuré augmente sa prise de risque par rapport à la situation où il supporterait entièrement les conséquences négatives d'un sinistre. Pourquoi les organismes financiers se priveraient-ils d'une spéculation à risque, puisque les pouvoirs publics interviendront toujours en dernier ressort. Cet arrêté permet dès lors de garantir des pratiques qui ont contribué très largement à provoquer la crise et qui, en étant maintenues, entraînent au minimum une prolongation de celle-ci et, au pire, son approfondissement. Il incite les banques et organismes financiers privés, se sachant protégés par l'État belge, à chercher à améliorer leur marge de profit sans changer leur comportement à haut risque.

Le recours en annulation ne concerne pas la nouvelle banque Dexia Banque Belgique

Selon Jos Clijsters, président du comité de direction de Dexia Banque

Belgique, « est dorénavant une banque autonome, dont les actions ne sont pas cotées en Bourse et qui est détenue à 100 % par l'Etat fédéral au travers de la Société fédérale de participations et d'investissement. En terme d'actionnariat, Dexia Banque Belgique n'a donc plus aucun lien avec le groupe Dexia, dont l'action est toujours cotée en bourse. » (extrait de la lettre datée du 5 décembre 2011 envoyée par Dexia Banque Belgique, rebaptisée Belfius, à ses clients et signée par Jos Clijsters, président de son comité de direction).

Quelles sont les alternatives aux garanties octroyées à Dexia SA et à Dexia Crédit local SA ?

Les associations requérantes sont pleinement conscientes de la menace que représentait la faillite de Dexia avec ses répercussions sur tout le système financier, et par conséquent de la nécessité pour l'État belge d'agir rapidement. Mais les garanties octroyées ne règlent pas le problème, elles l'aggravent. C'est pourquoi il est indispensable d'annuler l'arrêté royal du 18 octobre 2011. Le manque absolu de

transparence dans l'organisation du sauvetage de Dexia ne permet pas en l'état actuel d'avancer de manière précise les mesures alternatives que l'État aurait du prendre à l'époque.

Ce recours en annulation vise donc également à lancer un débat démocratique qui sera l'occasion d'avancer de véritables alternatives. Il faut sortir du cercle vicieux du sauvetage des banques entraînant une augmentation illégitime de la dette publique. La crise montre clairement que des changements structurels sont indispensables pour sortir d'une situation dans laquelle les responsables restent impunis, la recherche du profit privé maximum prime, les droits économiques et sociaux de la majorité de la population sont systématiquement écornés et la démocratie bafouée.

LES COÛTS DU NUCLÉAIRE

La première inquiétude si l'on parle de centrales nucléaires, c'est évidemment la sécurité – la permanence de la radioactivité dans les déchets, le risque de fuite, voire de catastrophe majeure comme à Fukushima (où la situation continue à se dégrader). Mais il y a d'autres 'coûts' que leur danger. Le coût au sens le plus strict, le coût financier, n'est pas négligeable non plus ; en fait, il est énorme si nous pensons à ce qu'implique la réhabilitation des sites de centrales démantelées, et pour y faire face, il est à craindre que les multinationales ne se servent des réserves publiques. Enfin, le coût du recours à cette source d'énergie non renouvelable se paie aussi en terme de démocratie perdue, d'opacité dans les décisions.

De tout cela, il sera question le samedi 17 novembre, avec Daniel Comblin, éco-conseiller et spécialiste des problèmes énergétiques, auteur de l'étude 'L'avenir énergétique. La Belgique peut à la fois sortir du nucléaire et réduire l'effet de serre' (avril 2011), Eloy Glorieux, chargé de campagne « Energie nucléaire » chez Greenpeace Belgique et Paul Lannoye, député européen honoraire et membre du GRAPPE (Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Ecologique).

Un raz-de-marée, pas du goutte-à-goutte

Une étude approfondie effectuée par le réseau pour la justice fiscale (Tax Justice Network) arrive à la conclusion qu'un minimum de 21 mille milliards de dollars ont été placés dans les paradis fiscaux, c'est-à-dire suffisamment, si cette somme avait été taxée, pour redresser l'Afrique et résoudre la crise de l'euro. (D'après un article de Heather Stuart dans The Guardian du samedi 21 juillet 2012.

LE MONDE AUX ABOIS, L'EUROPE SUR LES BRAISES : ET NOUS, ET NOUS, ET NOUS

Vicky GOOSSENS

Ça ne va pas ?... Non! Les indices de confiance sont dans le blues. Les faillites s'amoncellent et des entreprises en boni se font la malle. La bourse clopine de soubresaut en soubresaut. Une banque éternue, en l'occurrence Belfius ce matin - laquelle demain ? - et c'est la course aux milliards. Les agences de notation crient au loup devant la «crise des Etats» et tous les acteurs resserrent la visse. ... Depuis 2007-2008 se déploie un discours de réglementation alors que se perpétuent les politiques du laisser-faire. Pour mieux comprendre, cet article se penche sur des textes dont il est trop peu question, du mondial au national en passant par l'Union européenne.

I. Le topo circonstancié de la mère des banques centrales

La Banque des règlements internationaux (BRI), coordinatrice de toutes les banques centrales, rappelle, sans surprise, dans son rapport annuel 2012 que «les défis posés par l'ajustement structurel, les risques liés aux orientations monétaire et budgétaire et les difficultés de la réforme financière demeurent les grands enjeux du monde d'aujourd'hui»¹.

Sur le plan financier, de nombreuses banques prennent encore des risques disproportionnés sur les dérivés malgré les pertes colossales récentes et persèverent à actionner leur levier d'endettement, comptant sur un soutien public en cas d'évolution défavorable. Avec des taux extrêmement bas et des bilans gonflés par le rachat de titres douteux, les banques centrales accumulent aussi les difficultés face aux risques d'insolvabilités et d'inflation. Le Rapport de la BRI reprend des recommandations ressassées depuis cinq ans selon lesquelles, les autorités doivent «sans délai et partout [...] mettre en œuvre les réformes financières convenues» : atteindre la transparence, ramener les leviers financiers à un niveau plus bas [c'est-à-dire diminuer l'endettement propre à démultiplier les profits], empêcher la création de nouveaux produits, renforcer le pouvoir des autorités de contrôle prudentiel sur les banques, imposer des normes solides au système bancaire parallèle (4.600 milliards d'avoirs en 2011 dont

1.500 en Europe)², limiter la taille du secteur financier...

Au niveau des équilibres économiques globaux, la BRI constate (étonnons-nous) que «les difficultés dans le secteur financier mettent le secteur public à rude épreuve et freinent aussi le désendettement des ménages et des entreprises. Les défis posés au secteur public par la baisse de qualité de son crédit et la nécessité d'un rééquilibrage budgétaire mettent à mal la capacité des autres secteurs de se rétablir. Enfin, les efforts des ménages et des entreprises pour diminuer leurs niveaux d'endettement vont à l'encontre d'un redressement dans les secteurs public et bancaire. Tous ces liens de cause à effet finissent par générer toute une série de cercles vicieux». L'objectif ? «La redynamisation du secteur bancaire et la modération des excès dans l'industrie financière [qui] mettront fin aux interactions négatives avec les autres secteurs, dégagant ainsi la voie pour s'atteler aux prochains objectifs : rééquilibrage budgétaire et désendettement du secteur privé non financier». Ainsi, le retour à «un cycle vertueux» mènerait à «une croissance équilibrée». Le diagnostic est lucide, nous restons dans un contexte générateur de crises. Nous comprenons aussi que le nerf de la crise se situe dans la lenteur d'intervention vis-à-vis des banques qui continuent à utiliser des effets de levier à des fins spéculatives.

L'Union européenne suscite un intérêt tout particulier dans l'évaluation de la BRI. «Les vicissitudes

actuelles de l'Europe, outre toutes les difficultés déjà évoquées, découlent d'une structure institutionnelle inachevée. [...] Dans la zone euro, les effets dommageables de ces cercles vicieux ont atteint une phase avancée, qui non seulement témoigne de vulnérabilités observées ailleurs, mais aussi met en évidence l'intégration financière encore incomplète au sein de l'union monétaire». La BRI place la priorité sur la recapitalisation et la réglementation des banques, ce qui rétablirait des relations «équilibrées» entre les divers agents économiques et par conséquent favoriserait l'assainissement des finances publiques et mettrait un terme aux perpétuelles opérations de sauvetage. «Des progrès fondamentaux auront été accomplis le jour où le contribuable ne sera plus sollicité en cas de défaillance». L'Europe pourrait ensuite s'attacher à «développer le cadre institutionnel de la zone euro». Nul ne s'interroge sur l'aberration d'une monnaie unique pour des pays en concurrence. En ce qui concerne les politiques d'austérité, si la BRI en appelle comme le FMI, l'OCDE, ... aux réformes du système de retraite, de santé, des services publics, ... elle souligne toutefois qu'il y a lieu, selon chaque cas, de pondérer l'effort ainsi que le terme des mesures budgétaires. Ainsi indique-t-elle dans son dernier bulletin³ que «l'optimisme fait place au doute», notamment «sur les conséquences de l'assainissement budgétaire pour la croissance».

1. BRI, Rapport annuel, Bâle 2012.P1. p10. http://www.bis.org/publ/arpdf/ar2012_1_fr.pdf

2. Rapport BRI 2012. p.79 ; Livre vert sur le système bancaire parallèle. Mars 2012. P.4 ; Chiffres repris du CSF Conseil sur la stabilité financière (cf. G20), financialstabilityboard.

3. BRI, Rapport trimestriel. Bâle, juin 2012..

LEMONDE AUX ABOIS, L'EUROPE SUR LES BRAISES : ET NOUS, ET NOUS, ET NOUS

II. . Les dernières donnes de l'UE : pas de joker!

À force d'atermoiements, l'Union européenne et sa banque centrale (BCE) sont montrées du doigt par l'ensemble des organisations internationales. Selon les organisations internationales, BRI, FMI, ... la crise européenne menacerait la croissance mondiale! Pourtant ses fondamentaux sont généralement meilleurs que partout ailleurs, y compris celui des dettes publiques. D'où vient la panique ? Bien sûr, au-delà des risques d'insolvabilité de la dette de certains États et d'une insuffisance de recapitalisation des banques, sa banque centrale affiche 1000 milliards de créances sur les banques en difficultés et 200 milliards sur des obligations publiques pourries, ce qui active le yoyo des marchés, mais encore ? En fait, ce qui est redouté n'est pas moins que le risque d'une dislocation de la zone l'Euro dans la foulée. La perte de pilotes et de tour de contrôle ouvrirait la brèche d'une débâcle mondiale. Entre-temps, l'UE nous mitonne quelques initiatives tantôt mineures, tantôt explosives..

Régulation financière

→ **Les agences de notations** sont depuis 2011 soumises à une surveillance renforcée et doivent se faire enregistrer auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA). D'autres modifications devraient intervenir : un renforcement des exigences sur le processus de notation, une plus grande indépendance à leur égard, la mise en question de l'opportunité de publication de notations souveraines... L'idée d'une agence européenne fait surface.

→ **Au niveau de la transparence des banques**, l'Autorité bancaire européenne (EBA) a refait un stress test en 2011 et publié les efforts de solvabilité à réaliser.

Mais encore ? L'UE se félicite d'avoir «donné l'impulsion au reste du monde pour la mise en œuvre des engagements pris au G20 [...] Elle a beaucoup progressé dans la mise en place des réformes [...] qui sont actuellement, pour la plupart, au stade de la procédure législative». Le diagnostic réclamait l'urgence mais... *chi va piano va sano* ?

→ **En ce qui concerne les produits dérivés**, le Conseil et le Parlement ont adopté récemment une réglementation sur les dérivés de gré à gré qui vise à en assurer la transparence, à en atténuer les risques, à les soumettre à une obligation de compensation par une contrepartie centrale et à exiger la déclaration des contrats à des référentiels centraux d'ici 2012. Alors qu'elles sont censées apporter davantage de transparence, ces mesures couvrent près de cent pages extrêmement complexes. De plus, elles impliquent une concertation internationale qui risque de prendre des lunes sinon des lustres !⁵

→ **Sur le plan du système bancaire parallèle**, le Comité des services financiers (CFS) vient de réaliser «que la défaillance désordonnée d'entités du système bancaire parallèle pouvait entraîner un risque systémique»⁶. Son rapport en donne une définition, la dimension et envisage de la soumettre à une surveillance adaptée. Mieux vaut tard que jamais! Après tout, les hedge funds, fonds de pension, ... ne représente jamais que 46.000.000.000.000 d'euros!

→ **La taxe sur les transactions financières** n'est plus à l'ordre du jour. Trop facile à appliquer ?

Bref, ces mesurette sont désespérantes au regard de la déconfiture du système, mais la suivante, mûrie dans la discrétion, est musclée et très alarmante.

Traité de mars 2011 instituant le Mécanisme européen de stabilité (MÉS)

En 2010, Le Conseil européen met en place un «Mécanisme européen de stabilité financière» (MESF), programme de financement d'urgence pour les États en difficulté. Il crée parallèlement le «Fonds européen de stabilisation financière» (FESF) ou Fonds de secours à des fins similaires. Cette décision va à l'encontre de l'article 125 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE), selon lequel «L'Union ne répond pas des engagements [...] d'un État-membre, ni ne les prend à sa charge». Sans le modifier, un ajout à l'article 136 a permis la création d'une nouvelle institution parant les violations passagères des précédentes⁷. En 2012, un organe permanent, désigné «Mécanisme européen de stabilité» (MES) est institué par Traité intergouvernemental (TI) donc, non européen. Il remplacera le MESF et le FESF dès 2013. Il a son siège à Luxembourg. Électron libre malgré les protestations du Parlement, le MES ne relève donc pas du droit communautaire mais du droit international. Il bénéficie, dans tous les pays-membres, pour lui ou/et ses travailleurs, d'importants privilèges et de l'immunité fiscale et de juridiction sous tous ses aspects. Ses avoirs ne peuvent faire l'objet d'aucune perquisition, réquisition, saisie... ; ses archives, ses locaux sont inviolables, etc.

→ **Rôle.** La Loi apporte quelques restrictions à son rôle d'assistance. L'aide est subordonnée à des conditionnalités strictes : austérité, ajustements (un terme aussi vague qu'omniprésent) ; analyse du degré de gravité du problème de financement, analyse de la soutenabilité de la dette et évidence d'un risque réel sur la préservation de la stabilité. Le

4. Livre vert. Le système bancaire parallèle (Bruxelles, le 19.3.2012), p. 2

5. Résolution législative du Parlement européen du 29 mars 2012 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux.

6; Livre vert. Le système bancaire parallèle (Bruxelles, le 19.3.2012), p. 2

7. "Les États membres dont la monnaie est l'euro peuvent instituer un mécanisme de stabilité qui sera activé si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. L'octroi, au titre du mécanisme, de toute assistance financière nécessaire, sera subordonné à une stricte conditionnalité".

LEMONDE AUX ABOIS, L'EUROPE SUR LES BRAISES : ET NOUS, ET NOUS, ET NOUS

MES est invité à «coopérer très étroitement» avec le FMI. En matière de procédure, c'est la Commission qui estime les risques et les besoins liés à la demande, qui négocie le mémorandum, qui surveille le respect des conditionalités conjointement avec le FMI et qui signe le protocole d'accord. Le MES ne rend compte à aucun Parlement, par contre il exécute des tâches conjointement avec la BCE et le FMI! Au cours du processus, il met en place un système d'alerte aux fins de recevoir les remboursements en temps voulu.

→**Financement.** Pour atteindre ses objectifs, le MES mobilise des ressources financières auprès des pays-membres, emprunte auprès des institutions financières, émet des instruments financiers, applique une tarification sur les prêts d'autant plus coûteuse qu'ils durent et perçoit les sanctions. Son capital social s'élève à 700 milliards dont la première tranche de 80 milliards doit être libérée en 5 versements annuels sous formes de participations acquises par les 17 États-membres, en vertu d'une clé de répartition (ex. : 3,5% pour la Belgique, d'où une livraison finale de plus de 24 milliards dont 2,782 immédiatement libérables). Il s'agit d'engagements irrévocables et inconditionnels. Le Conseil des Gouverneurs, constitué des 17 Ministres des finances de la zone euro, le CA et le Directeur peuvent, à tout moment, définir librement le volume d'appel des tranches suivantes de capital non libéré. Et chaque pays obtempère dans les sept jours sous peine de sanction. Qui leur expliquera ensuite comment continuer à équilibrer un budget dans ces conditions ??

→**Relations avec des représentants extérieurs.** Les réunions du Conseil des Gouverneurs sont ouvertes à un membre concerné de la Commission, au Président de l'Euro-groupe et à d'autres observateurs. Chaque membre dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts, donc 1 voix =1 euro. Le Conseil des Gouverneurs concentre la

majorité des pouvoirs. La participation du secteur privé, sous une forme appropriée est recherchée au cas par cas. Nous retrouvons les PPP (Partenariat public privé)

→**Une institution financière internationale (IFI) aussi antidémocratique que ses consœurs** La transgression aux principes démocratiques élémentaires atteint ici un sommet inégalé. Le MES modifie le fonctionnement des institutions européennes et particulièrement celui de la Commission et du Conseil. De plus, il n'a pas toujours fait l'objet ne fût-ce que d'une information parlementaire. Il adopte un système de vote qui lègue la décision aux grands États. Il intègre le FMI au cœur des institutions européennes. Il relève d'un embrouillamini juridique ahurissant. Il s'arroge une gouvernance budgétaire et se fonde sur un mode de gestion financiarisée (crée des produits, investit, ...). En ces temps de vache maigre, il constitue un nouveau nid de technocrates coûteux, aux privilèges abusifs. La critique ne s'arrête pas là, mais abrègeons... Le plus effrayant, c'est qu'au moment où il n'est question que de désendettement, le MES a pour mission de créer de la dette et de la distribuer, avec comme garantie en capital propre : nos deniers publics! Enfin, il y a fort à penser que, pour sauver l'euro-zone, le MES va octroyer, à des taux élevés, des prêts à des États en difficulté, sous conditions d'austérité draconiennes. Moralité, ces mêmes États en deviendront réellement défaillants et avec eux, la zone euro tout entière! Qu'est-ce que le MES sinon une banque d'affaires, créée et protégée par le Conseil européen qui lui livre ses sbires pour faire le travail et lui cède des pouvoirs éhontés sur l'ensemble des pays de la zone ? De plus, quel sera le sort des pays de l'union hors euro-zone ? Certains appelleront sans doute cette stratégie «intégration» ou «mutualisation» pourquoi pas «solidarité"... Nous, nous

dénoncerons le MES et nous nous mobiliserons massivement pour un audit de la dette!

La gouvernance économique

De toute évidence, c'est dans ce cadre que les nouveautés sont les plus dures à avaler mais ici nous sentons des forces politiques se soulever. Voila qui met du baume à nos résistances. Depuis le Traité de Maastricht nous sommes de plus en plus soumis au diktat monétariste de l'austérité, renforcé à chaque nouvelle réglementation. Le prochain palier sera-t-il celui d'un début de renversement des rapports de force ? À suivre!

Le coup de massue du Traité de Maastricht (1992) nous faisait ingurgiter l'horrible potion des critères de convergence et nous confisquait la politique monétaire (autonomisation de la banque centrale). Le Pacte de stabilité et de croissance (1997) introduisait les premières mesures de contrôle à l'égard des mauvais élèves. Le projet de Traité constitutionnel (2004) tentait de graver dans le marbre le modèle ultralibéral en vigueur. Sous l'intitulé "Traité de Lisbonne" (2007), c'est à peu près le même texte que nous retrouvons, renforçant les principes d'austérité et inaugurant des stratégies encore plus privatives des droits sociaux conquis dès l'après-guerre. Puis s'enchaînent les pactes (2010/2011) "de réforme structurelle", "de l'Euro plus", "de stabilité et de croissance renforcée" qui, sous prétexte de compétitivité, imposent aux États de présenter leur copie de réforme et de flexibilisation du travail ; développent des politiques d'activation, la réforme des retraites... assortissant de sanctions les règles de contrôle des gouvernements et s'ingérant dans leurs politiques budgétaires. .../...

LE MONDE AUX ABOIS, L'EUROPE SUR LES BRAISES : ET NOUS, ET NOUS, ET NOUS

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (TSCG), nommé aussi le Pacte budgétaire européen, «le Six-Pack» et «la règle d'or»

La règle d'or de ce traité comprime de manière drastique le taux de déficit budgétaire autorisé. La barre des 3% déjà si sévère et si rarement acquise s'établit à 0,5%, ou 1% en cas de dette supérieure à 60% du PIB. **Il faudra que les Parlements inscrivent cette règle dans les textes de loi nationaux et si possible dans les Constitutions sous peine d'une sanction de la Cour de Justice dont l'amende reviendra à 1% du PIB.** Chaque État envisagera ses propres mesures de «correction automatique» en prévision d'éventuels dérapages. Enfin, chaque pays qui violera cette règle sera sanctionné et exclu de toute possibilité de recours à l'assistance du pompier-incendiaire, le MES.

Moralité, rien ne vaut une bonne crise pour renforcer (momentanément!) un capitalisme sauvage, élargir et précariser davantage un

prolétariat qui, sous un autre profil que celui d'antan, fait bel et bien partie des exploités. Rien de tel qu'un climat d'insécurité croissante pour consolider des lois ultralibérales et totalitaires.

Dispositifs de réduction du temps de travail et de chômage partiel

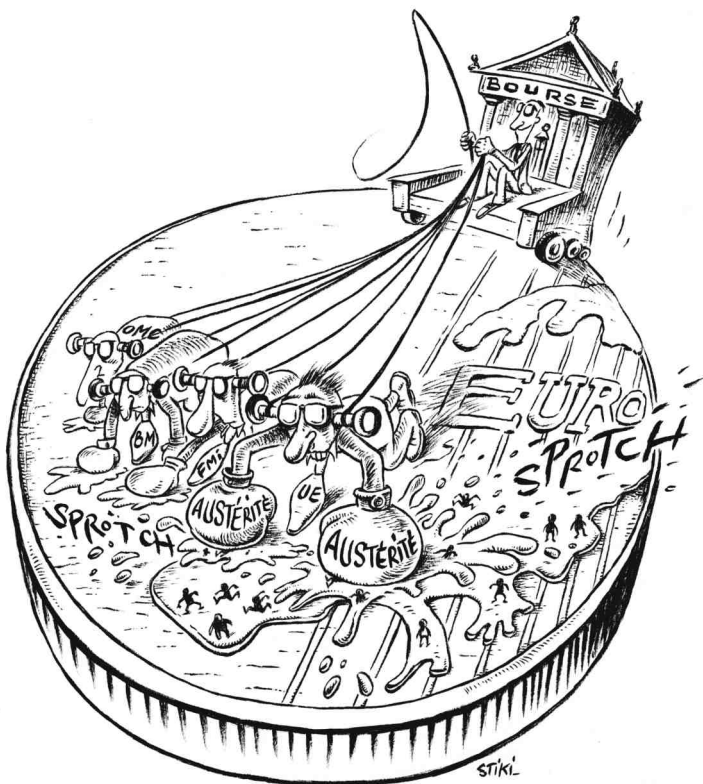
Selon la Commission européenne⁸, «De tels dispositifs sont bénéfiques pour les entreprises, qui sont ainsi en mesure de retenir des travailleurs hautement qualifiés, ou ayant reçu une formation spéciale, pendant une période de ralentissement économique.» Toutefois la Commission souligne «qu'il est nécessaire de les retirer en temps opportun après la crise». «Un retrait tardif de ces mesures pourrait coûter très cher parce qu'il confinerait la main-d'œuvre dans des activités en déclin, ce qui aurait pour effet d'empêcher la nécessaire redistribution des ressources, de compromettre les perspectives de croissance et de fausser la concurrence. Cette étude montre qu'une utilisation prolongée du chômage partiel soutien la demande dans des secteurs en déclin et risque de différer inutilement leur restructuration.

Parmi les mesures à court terme figurent également des aides directes aux entreprises, par exemple sous forme de prêts ou de garanties en vue de faciliter l'accès au financement ; la diminution des cotisations sociales ; des programmes de création d'emplois dans le secteur public ; des politiques actives du marché du travail renforcées et des mesures de formation ciblant souvent les travailleurs licenciés. Le passage d'une protection passive de l'emploi à une protection active se situe au cœur du concept de flexicurité».

Ce dispositif est surtout encouragé parce qu'il réduit artificiellement la hausse des chiffres du chômage et parce qu'il «flexicurise» les travailleurs. Quant aux diverses propositions de soutien à l'entreprise, ce n'est pas ce genre de politique qui rendra les 10% du gâteau du revenu confisqués aux travailleurs à l'avantage du capital, qui créera de l'emploi ou qui assainira les déficits publics. En continuant à presser le citron, la demande se tasse, les budgets publics casquent et la crise s'enlise. Toutefois, ce dispositif démontre implicitement que la réduction du temps de travail est porteuse de solutions. À nos yeux, l'issue même de la crise ou de la récession passe par la réduction du temps de travail. Comment nier, ici encore, les leçons de l'histoire. Une bonne utilisation des énormes gains de productivité, notamment liés à la révolution technologique de ces dernières décennies, et une bonne utilisation des évolutions de la richesse créée, répercutées sur les temps de travail moyen et sur les revenus des diverses composantes de la société, sont les seules sources possibles d'une redynamisation de l'économie.

(La suite dans notre prochain numéro)

8. Voir Livre vert Restructurations et anticipation du changement : quelles leçons tirer de l'expérience récente?



L'utopie réalisée au pays de la révolution bolivarienne ?

Notes d'Eric Toussaint, de Caracas

Contexte politique

Le Venezuela est en pleine campagne électorale : le 7 octobre aura lieu l'élection présidentielle. Hugo Chavez se présente pour un nouveau mandat (2013-2019) appuyé par le Grand Pôle Patriotique (qui comprend le PSUV, le PC, PPT, Podemos,...). La droite unie présente Henrique Capriles. Dans les sondages, Chavez obtient entre 15 et 20 points d'avance sur Capriles et devrait être assuré de la victoire, mais rien n'est sûr.

Par ailleurs, en décembre 2012, auront lieu les élections des gouverneurs des Etats. Il semble bien que ces élections vont représenter un échec pour les partis politiques qui appuient Chavez (l'opposition dirige 9 Etats sur les 25 que comptent le pays –si on y inclut la capitale qui équivaut à un Etat). Un peu plus tard auront lieu les municipales. La droite pourrait remporter plus de la moitié des mairies importantes. Conclusion : Chavez est très populaire, par contre les dirigeants du PSUV et leurs alliés déçoivent. La distance entre le discours et la réalité locale est grande et la frustration d'une partie de la base chaviste est palpable.

Mesures sociales

Grâce au prix élevé du pétrole dont le Venezuela est exportateur, la situation économique est assez bonne (croissance de plus de 4%) et le gouvernement a pris une série de mesures sociales : augmentation des salaires, réduction par voie légale des emplois en sous-traitance, augmentation importante des contrats à durée indéterminée, renforcement de la législation qui rend très difficile un licenciement (sauf pour faute grave).

Il faut aussi souligner la construction de dizaines de milliers de nouveaux logements de bonne qualité pour les familles pauvres (une famille avec 3 enfants a droit à un logement en principe de 76m2 avec équipement –cuisinière, frigo, machine à lessiver,...). Officiellement, 218 000 logements ont été construits entre janvier 2011 et juin 2012 et ont été remis aux familles qui en avaient besoin. Les familles

victimes de calamités naturelles reçoivent le logement gratuitement. Les autres ont deux ans sans paiement à effectuer. Ensuite, quand le paiement commence, il se fait sur une vingtaine d'années avec des mensualités qui dépendent du revenu de la famille. En principe, le prix maximum d'un appartement ou d'une maison dans le cadre de ce plan «Vivienda» ne dépasse par 280 000 Bolivares, soit moins de 50 000 Euros au taux de change officiel ou 25 000 euros au taux du marché noir.

D'autres mesures : retraite pour les femmes à 55 ans et pour les hommes à 60 ans, retraite garantie même à ceux et celles qui n'ont pas cotisé, augmentation des allocations familiales pour les trois premiers enfants, amélioration de l'approvisionnement des commerces d'Etat qui fournissent à bas prix les produits de première nécessité, poursuite des programmes d'éducation et de santé gratuite... Il y a aussi de fortes dépenses pour améliorer les transports en commun et la qualité des routes (cela s'appelle «la fête de l'asphalte»).

Les travailleurs et une partie importante des allocataires sociaux reçoivent en plus du salaire ou de la retraite, etc., des tickets alimentation pour un montant assez élevé qui compense le niveau assez bas des salaires (le salaire minimum légal et la retraite minimum légale

s'élèveront à 2047 Bolivars au 1^{er} sept 2012, soit environ 350 euros au taux de change officiel, 175 euros au taux du marché noir). Les tickets alimentation peuvent représenter un supplément de revenu de l'ordre de 70% du salaire.

Des personnes qui viennent d'Europe ou d'Afrique ne peuvent qu'être impressionnées par la différence entre l'austérité antisociale appliquée dans leur pays, et la situation au Venezuela !

Bémols

NB : Le prix du litre d'essence s'élève à environ 0,015 euros. Avec un euro, on remplit un réservoir d'essence d'une voiture. Bien sûr cela ne pousse pas à réduire la consommation mais cela allège le budget de la majorité de la population disposant d'une voiture. C'est tout un débat.

Le Venezuela est un pays capitaliste rentier où une politique d'amélioration des conditions de vie de la majorité de la population est mise en pratique. Ceci dit, les grands patrons privés qui contrôlent une grande partie de l'économie font de très importants profits. Le texte écrit en 2009 sur le processus en cours au Venezuela reste tout à fait d'actualité et permet de largement comprendre la situation dans ce pays (voir le site du CADTM, <http://cadtm.org/Venezuela-Equateur-et-Bolivie-la>).



COMMENT SORTIR DU CHAOS INTERNATIONAL ?

Exposé d'Arnaud Zacharie, secrétaire-général du CNCD

Mercredi 20 juin 2012 Aquilone

Arnaud n'a pas été pour rien le président et porte-parole d'ATTAC-Liège. Nous reconnaissons les idées – et nous admirons l'esprit de synthèse qui lui permet de faire un tour d'horizon des problèmes et de tracer des pistes de sortie en à peine plus d'une heure.

La situation actuelle ? Économie de bulles spéculatives, crises financières successives, décomposition des processus de production, sous-traitance, concurrence à tout va.

Pays émergents et pays industrialisés se sont rapprochés (G20) et forment un bloc face aux pays sous-développés, dont ils exploitent les ressources (G173).

Mais le système craque de toutes parts.

Notre modèle de croissance repose sur les exportations en provenance de pays émergents à bas salaire et la consommation à crédit dans les pays occidentaux. Or voilà que les salaires augmentent en Chine et dans d'autres pays similaires. Simultanément, une crise de la dette publique est mise en évidence dans plusieurs pays européens, avec à la clé des mesures d'austérité absurdes. Manifestement, imiter le 'modèle' allemand (compression salariale, précarisation des travailleurs, exportation) équivaldrait à un suicide économique. Il faut au contraire envisager une relance par la demande, comme le prônait Keynes. Mais que constatons-nous ? Que depuis 1970, la part des

salaires dans la richesse produite n'a cessé de diminuer et la part du capital (c'est-à-dire du retour sur investissement ou rendement sur fonds propres) a augmenté en proportion. Les actionnaires font régner la tyrannie des 15% et des outils financiers comme les stock options et les bonus lient les cadres aux intérêts des actionnaires. Les syndicats se trouvent en position de faiblesse vis à vis des dirigeants d'une économie financiarisée.

Par ailleurs, il est évident que la généralisation du modèle de développement à l'occidentale mène à un crash écologique. La course aux matières premières (nécessaires pour les nouvelles technologies, comme le coltan, par exemple), en est une illustration. Le continent africain est ainsi, aujourd'hui encore, livré à l'exploitation néo-coloniale, et donc confronté à des problèmes aigus de déforestation, malnutrition sinon famine, pénurie d'eau, y compris pour l'irrigation des terres. La crise alimentaire mondiale se manifeste par un milliard de personnes sous-alimentées dans les zones rurales et les bidonvilles des mégapoles, ceci alors que nous produisons suffisamment d'aliments pour nourrir 12 milliards d'humains. Une des raisons principales est la spéculation sur les denrées alimentaires, encore renforcée par leur utilisation en tant qu'agrocarburant.

Quelles sont les solutions ?

Il faut mettre en place un nouveau

Bretton Woods : un nouvel accord de réglementation financière, bridant les banques et les fonds spéculatifs. Les pays en développement doivent pouvoir contrôler les mouvements de capitaux. Il faut réglementer le *shadow banking*.

Il faut élaborer un nouveau système de production et de consommation vers une transition socio-écologique, vers un développement plus pauvre en émission de carbone et moins gourmand en ressources naturelles. Ainsi de nouvelles activités peuvent se développer, comme le recyclage des ressources naturelles, l'isolation des bâtiments, ce qui est source d'emplois.

Un autre système de répartition des richesses doit faire pièce aux inégalités actuelles. Ainsi il faut plafonner les rendements financiers (lors du New Deal les tranches supérieures de revenu étaient imposées jusqu'à 90 %), mondialiser l'exigence de travail décent.

Mettre en place une politique mondiale de souveraineté alimentaire, incompatible avec la spéculation.

Face à la désunion européenne et aux forces nationalistes, il faut construire une architecture internationale réellement démocratique.

Mais les solutions aux problèmes mondiaux ne doivent pas pour autant minimiser l'importance de notre implication à l'échelle locale.

(Le diaporama de l'exposé est accessible sur le site d'ATTAC Liège, dans [Nos documents], onglet [Mondialisation])

La Commune n'est pas morte !

C'était au printemps 1871. Un gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple, élus par les habitants mâles (les étrangers ont le droit de vote, les femmes pas encore, cela ne les empêchera pas de jouer un rôle majeur). Les mandats sont révocables, les représentants ont le devoir de tenir leurs électeurs 'au courant des affaires publiques'. Parmi les mesures prises en urgence : distribution de bons de pain, ouverture de fourneaux économiques et de marmites pour nourrir la population, interdiction

des expulsions locatives, remise des loyers dus depuis octobre 1870, liquidation du Mont-de-Piété, moratoire sur les effets de commerce pour éviter la faillite des commerçants... Tous les aspects de la vie de la cité sont concernés. La Commune acte la séparation de l'Église et de l'État et nationalise les biens des congrégations religieuses. Elle proclame le principe de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, base de l'égalité sociale. Avec notamment Gustave Courbet, elle s'occupe aussi des arts. En matière d'organisation du travail, elle effec-

tue une véritable révolution sociale : reconnaissance du rôle des syndicats, limitation des heures de travail, salaire minimum, suppression des 'bureaux de placement' qui servaient au contrôle social sous le second empire.

Tout cela en quelques semaines, et non sans fausses notes et dérapages. Mais quelle dynamique de changement !

(Voir article 'L'utopie réalisée de la Commune de Paris', de Christophe Voilliot, dans Manière de voir 124, août-septembre 2012, pp. 14-22)

LA GÉO-INGÉNIERIE – PAS SEULEMENT DES LUBIES

Voici le résumé d'un rapport d'une centaine de pages remis à la Chambre des Communes (Royaume-Uni) le 18 mars 2010. On ne peut pas dire qu'il en ait été beaucoup question dans les médias.

La géo-ingénierie décrit les activités conçues pour amener un changement au niveau du climat à l'échelle mondiale, ceci afin de minimiser ou d'inverser le changement provoqué par l'activité humaine. Elle comprend diverses techniques qui se partagent en deux grandes catégories: celles qui retirent le dioxyde de carbone de l'atmosphère par exemple en le séquestrant dans des formations géologiques et celles qui visent à modifier les radiations solaires. Dans cette catégorie, nous trouvons l'injection d'aérosols de sulfate dans la stratosphère à l'instar des éruptions volcaniques. Ces techniques sont tellement diverses qu'il serait vain de vouloir définir un cadre uniforme pour les réglementer. Il convient plutôt de se servir

de réglementations existantes lorsque la technique s'apparente à des procédés connus, comme la capture de carbone. Pour d'autres technologies, comme celles mises en œuvre pour détourner le rayonnement solaire, il faudra élaborer de nouvelles règles.

Une réglementation est nécessaire pour trois raisons principales. (1) À l'avenir, certaines techniques de géo-ingénierie pourraient permettre à un pays de modifier le climat mondial. (2) Certaines expériences de géo-ingénierie sont déjà en cours. (3) Nous pourrions devoir recourir à la géo-ingénierie comme «Plan B» si jamais le «Plan A» — la réduction des gaz à effets de serre — devait échouer.

Si nous entamons le travail dès maintenant, nous pourrions explorer à fond les problèmes technologiques, politiques et environnementaux.

Nous ne demandons pas de traité international mais un travail de fond pour préparer une réglementation. Les techniques de géo-ingénierie devraient être évaluées en

tenant compte de facteurs comme l'effet transfrontalier, la dispersion de matières potentiellement dangereuses et les conséquences sur les écosystèmes. Les contrôles de réglementation devraient reposer sur un ensemble de principes qui recueillent un accord général comme la publicité en matière de recherche dans ce domaine, la publication des résultats et l'élaboration d'accord de gestion avant que les techniques de géo-ingénierie ne soient mises en œuvre.

C'est par le biais des Nations Unies que cette réglementation doit être appliquée, mais il faut d'abord que les différents pays fassent prendre conscience de ces recherches.

C'est là un texte qui reconnaît l'existence de ces expériences digne du Docteur Folamour.

L'AVENIR DE NOS TERRES

Non sans un sens certain de la formule qui fait mouche (ainsi, le titre : 'les pétitions : les psychopathes prédateurs s'en torchent leur barbecul'), M. Dominique Guillet, de l'association Kokopelli-semences, rappelle que la biodiversité et en fait les conditions mêmes de la vie sur terre sont systématiquement contrées par les intérêts des multinationales agroalimentaires et dénonce les collusions entre ces groupes devenus essentiellement financiers et les instances politiques d'une part, les médias d'autre part. Mais s'agit-il de psychopathologie ? Seulement si nous considérons que le système de production et de consommation dans lequel nous vivons en est une forme. Au vu de ses conséquences suicidaires, le mot n'est pas trop fort. Mais que

pourrait n'importe quelle 'clique' de méchants, je veux dire de puissants aveugles à ce qu'ils font, si suffisamment de citoyens exigeaient que le pouvoir politique serve vraiment l'intérêt général, l'intérêt à long terme, nécessairement solidaire ? Nous retrouvons ici une interrogation familière sur le fonctionnement de la démocratie.

Les agriculteurs eux-mêmes sont souvent réticents à comprendre combien leurs pratiques sont devenues destructrices, ou bien, même s'ils comprennent, dans l'incapacité économique d'en tirer les conclusions. Sans parler des usines à porcs et à volailles, l'élevage des bovins est devenu industriel – insémination artificielle, grossesse contrôlée, accouchement par césarienne, veaux enlevés à la mère, utilisation

systematique de compléments alimentaires – ce qui donne, me disent des amis carnivores, une viande insipide. Quand les sols ont été tués par des cultures intensives, au lieu du lent travail de reconversion à une agriculture organique par retour à la jachère et enrichissement naturel progressif (qui signifie un manque à gagner pendant plusieurs années et devrait donc être subventionné), les fermiers se laissent entraîner dans la spirale de toujours plus d'engrais chimique, toujours plus de pesticide. Là, les subsides suivent. Et évidemment, c'est tout bénéfique pour Monsanto & c°.

(Un des samedis du cycle *La finance contre la démocratie ?*, début 2013 sera consacré à l'agriculture.)

NOTRE UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Quelques présentations, pour vous donner envie d'en savoir davantage...

DETTE ? AUSTÉRITÉ ?

Thierry Bodson : Dette et politique d'austérité

Restructurations, délocalisations et licenciements : les conséquences de la crise financière s'abattent sur l'économie. La crise des dettes souveraines, l'incapacité de l'Europe à y répondre autrement que par des plans d'austérité qui appauvrissent les gens et affaiblissent la puissance publique, renforcent le climat général de dépression.

Si la Belgique a mieux résisté en termes de croissance et d'emploi, c'est grâce à notre modèle social et aux amortisseurs qu'il comporte: la

(voir le site de la FGTB, octobre 2011, <http://www.abvv.be/web/guest/news-fr/-/article/426218/>)

sécurité sociale, les services publics, un mouvement syndical fort, un salaire minimum et un système d'indexation automatique.

Pourtant, ces instruments sont la cible des attaques conjuguées du patronat et de la droite qui dirigent l'Europe, l'objectif étant de renforcer l'emprise du néo-libéralisme sur l'économie et de transférer sur le monde du travail le coût de la crise et de la compétition mondiale tout en préservant les intérêts du système capitaliste arrivé en bout de course.

L'idée d'une nécessaire Gouvernance économique et de convergence des politiques a été détournée pour imposer l'austérité et un contrôle sur la politique budgétaire, économique et sociale des Etats membres. Plutôt que chercher à contrôler et réguler le système économique et financier, à réduire la concurrence fiscale et salariale, la Gouvernance économique et le plan Euro «plus» sont les instruments d'une politique néolibérale de démantèlement des instruments de solidarité entre les travailleurs.

Myriam Bourgy : Audit citoyen

« En général, le remboursement de la dette publique est présenté par les chefs d'État et de gouvernement, la BCE, le FMI, la Commission européenne et la presse dominante comme inéluctable, indiscutable, obligatoire. La question de la dette publique constitue un tabou. Les citoyens et citoyennes devraient donc se résigner au paiement de la dette publique. La seule discussion possible tourne autour de la façon de moduler la répartition des sacrifices nécessaires afin de dégager suffisamment de moyens budgétaires pour tenir les engagements pris par la nation endettée. Puisque les gouvernements qui ont emprunté ont été élus démocratiquement,



on nous dit que les actes qu'ils ont posés sont légitimes. Il faut payer.

L'audit citoyen est un instrument pour rompre le tabou. Il constitue un moyen par lequel une proportion croissante de la population cherche à comprendre les tenants et les aboutissants du proces-

sus d'endettement d'un pays. Il consiste à analyser de manière critique la politique d'emprunts suivies par les autorités du pays et à répondre à de nombreuses questions. Pourquoi l'État a-t-il été amené à contracter une dette qui ne cesse d'enfler ? Au service de quels choix politiques et de quels intérêts sociaux la dette a-t-elle été contractée ? Qui en a profité ? Était-il possible ou nécessaire de faire d'autres choix ? Qui sont les prêteurs ?... »

(début du Chapitre 14 de l'ouvrage de Damien Millet et Éric Toussaint, AAA Audit Annulation Autre politique. Crise de la dette : la seule façon d'en sortir, Seuil, 2012, p. 149)

LES RÉSISTANCES

Témoignages de militants européens

Matyas Benyik nous parlera des mesures d'austérité en Hongrie et quelques autres pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que des mouvements de résistance qui s'y font jour.

Voici quelques données chiffrées pour la Hongrie :

En 2008, suite à la crise financière, la Hongrie a reçu 19 milliards d'euros en aide d'urgence de fonds provenant du FMI, de l'UE et de la Banque mondiale. Le pays négocie actuellement un second sauvetage par l'UE. Le budget 2012 de la Hongrie a comme objectif de réduire le déficit à 2,2% du PIB pour 2013.

Les mesures proposées sont les suivantes :

- Retrait du 13^e mois
- Augmentation de l'âge du départ à la retraite à 65 ans
- Gel de la pension de retraite minimum et restrictions des pensions pour handicap
- Réduction des allocations pour congés de maladie, des subventions au logement et sur les prix de l'énergie, ainsi que des indemnités pour chauffage urbain
- Gel des allocations pour garde d'enfants
- Réduction des remboursements .../...

PIB :	97 milliards
Dette publique :	78,9 milliards (81,3% du PIB)
Budget :	48 milliards (48,9% du PIB)
Déficit annuel :	4,1 milliards (4,2% du PIB)
Taux de chômage :	11,2%
[Eurostat – chiffres pour 2010]	

NOTRE UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Quelques présentations, pour vous donner envie d'en savoir davantage...

- de médicaments.
- Réduction du nombre de bourses d'étude
- Coupes dans les allocations de chômage
- Mesures pour augmenter l'efficacité du secteur public [?]
- Hausse de la TVA de 25 à 27%
- Augmentation des accises sur le tabac, l'alcool, le carburant et les jeux
- Augmentation d'1% de la contribution de chacun à la sécurité sociale
- Réforme des fonds de pension privés
- Introduction d'un système de péage électronique pour l'utilisation des routes en 2013

Ce qui se passe en Hongrie et en Ukraine préfigure une tendance antidémocratique dans toute l'Europe centrale et orientale qui soulève des questions quant à la viabilité de ces jeunes démocraties. Un rapport de Freedom House met en garde contre la montée de tendances antidémocratiques en Hongrie et en Ukraine qui pourraient se généraliser dans la région. Il fait remarquer qu'en Hongrie, la combinaison de faibles traditions démocratiques, de réseaux de corruption et de clientélisme, d'une confiance limitée dans les pouvoirs publics et de conditions économiques incertaines ont empêché de réaliser des réformes démocratiques durables. Cinq autres états membres de la région — la Bulga-

rie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Tchéquie — connaissent un déclin similaire depuis cinq ans.

Nouveaux mouvements en Hongrie et implication d'ATTAC Hongrie

Un million de manifestants pour la liberté de la presse
Un million pour la démocratie 4^e République (nouveau parti)
Mouvement de solidarité
Real Democracy Now - Occupy Hungary
Mouvement hongrois de la gauche unifiée (MEBAL)

Nous attendons aussi le témoignage de Cristina Asensi (Espagne), Luis Bernardo (Portugal) et Yorgos Mitrillias (Grèce).

VOUS AVEZ DIT DÉMOCRATIE ?

Bruno Poncelet et Ricardo Cherenti : Le grand marché transatlantique

Suite à la chute du mur de Berlin, l'Union européenne et les Etats-Unis ont entamé des accords en vue de créer un grand marché transatlantique. Négocié sans publicité ni débat, ce projet exige de remanier en profondeur les lois, les institutions et les valeurs de nos sociétés.

Basé sur la compétition économique et la marchandisation, ce projet renforce le pouvoir des multinationales face aux Etats qui vont se vendre en bradant nos protections sociales : soins de santé, pensions, conditions de travail, salaires, solidarités... De plus, les accords

transatlantiques menacent nos libertés civiles (droit à la vie privée, mouvements de contestation...), l'écologie et la démocratie. Fait par et pour les multinationales, ce projet doit aboutir en 2015. Autrement dit, demain.

Jean Cornil : Pistes pour résister aux politiques néolibérales

La réhabilitation de la puissance publique par une resocialisation des secteurs économiques déterminants pour préserver l'équilibre des cycles de la nature et garantir à chaque être humain les moyens de vivre dans la dignité, soit l'énergie, l'éducation, le logement, la santé, l'eau, l'alimentation et la sécurité sociale.

L'estompement graduel de la colonisation des imaginaires par les valeurs marchandes ; en ce sens, les débats sur le statut de l'image, sur la consommation et sur la publicité sont décisifs.

Une réorientation de la politique



fiscale fondée sur la redistribution des richesses vers les plus démunis et sur le degré de perturbation de l'environnement (fiscalité accrue sur les revenus du capital et les transactions spéculatives, sur les transports, les activités et socialement évolutive sur les comporte-

ments polluants).

Un redéploiement de la politique de l'énergie et de la gestion des déchets par la mise en œuvre progressive d'une économie juste et éco-efficace.

Une réorientation des politiques commerciales, locales et internationales (Gatt et OMC), afin qu'elles ne soient pas un obstacle au développement humain, ni cause de l'aggravation de l'empreinte écologique de nos modes de consommation et de production. Des critères de durabilité imposant des normes sociales et environnementales doivent être établis.

(sélection dans la liste de l'article *Justice sociale et préservation de la planète*, <http://politique.eu.org/spip.php?article1053>)

NOTRE UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Quelques présentations, pour vous donner envie d'en savoir davantage...

PRINCIPE ESPÉRANCE

Jacques Le Cacheux : Concurrence fiscale et sociale en Europe

Les facteurs qui favorisent la concurrence fiscale et sociale en Europe ont été sensiblement renforcés au cours des deux dernières décennies, notamment avec la mise en place du Marché unique (1993), le lancement de l'euro (1999) et l'élargissement de l'Union européenne (UE) aux pays d'Europe centrale et orientale (2004-2007) qui a considérablement accru le nombre de ses membres. D'importantes évolutions dans les domaines des transports (liaisons ferroviaires à grande vitesse, abaissement des coûts du transport aérien, etc.) et des communications ont également permis d'abaisser sensiblement les coûts de transport et la mobilité des assiettes fiscales.

Les signes d'une concurrence fiscale accrue – et plus intense qu'en dehors de l'UE, en dépit de la globalisation – sont visibles en matière d'imposition des placements financiers et des hauts revenus des ménages, mais aussi de fiscalité des bénéficiaires des sociétés. La pression à la baisse des coûts de la main-d'œuvre s'est également intensifiée, incitant à la modération salariale et à des changements substantiels dans la générosité et les modes de financement de la protection sociale. Plus qu'à des délocalisations d'activités productives, cette concurrence conduit à une délocalisation des assiettes imposables et à une paupérisation des secteurs publics.

La coopération fiscale entre Etats ou le développement d'une fiscalité européenne permettraient de modérer ces tendances à la concurrence fiscale et sociale. Mais ils sont rendus impossibles par des institutions qui empêchent l'émergence de stratégies coopératives et favorisent au contraire la concurrence entre Etats et les ajustements nationaux.

Jacques Généreux : Nous, on peut !

On connaît tous la rengaine de l'impuissance : « Dans une économie mondialisée, le gouvernement d'un seul pays ne peut plus faire grand-chose pour contrer le pouvoir de l'argent et des marchés. Ne songez donc pas à faire payer les riches, à mater les spéculateurs ou à présenter la facture des crises aux vrais responsables ! Ce n'est plus possible, et les peuples doivent accepter la régression sociale nécessaire pour payer la crise à la place des banquiers et des rentiers qui l'ont provoquée ! C'est ignoble, mais c'est ainsi : on ne peut pas faire autrement ! »

Eh bien si ! Nous on peut ! La mondialisation néolibérale n'est pas une fatalité : c'est un processus politique entièrement commandé par des gouvernements nationaux qui font en réalité ce qu'ils veulent... Un gouvernement déterminé peut se débarrasser des spéculateurs, reprendre le contrôle de la finance, surmonter la crise de la dette publique, s'affranchir du carcan imposé par les traités européens, sans même sortir de l'Union européenne ou de l'euro.

(quatrième de couverture de l'ouvrage publié au Seuil en 2011)

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE D'ATTAC LIÈGE

Au et en collaboration avec
le Centre Culturel de Seraing

Dettes ? Austérité ?
NON !

Pour une Europe des peuples

Samedi 8 et dimanche 9 septembre 2012



Dessin : Pierre Bailly



L'AGENDA D'ATTAC LIÈGE

www.local.attac.org/liege

Samedi et dimanche 1 et 2 septembre

Retrouvailles au Parc de la Boverie
Venez nous y retrouver !

Mercredi 5 septembre, à 19h00

Rencontre dans le cadre du cycle animé par Englebert Renier : « Une Europe qui perd à être connue. Bientôt privés de démocratie et de services publics ? ».
Dans les locaux de DEFIS-Vesdre, 10, rue Lucien Defays à Verviers

Samedi et dimanche 8 et 9 septembre, de 9h30 à 17h.

Notre Université d'été !
Centre culturel de Seraing, 44 rue Renaud Strivay

Mardi 18 septembre, à 19h30*

Groupe de lecture Attac, pour décortiquer et progresser ensemble. Dernière séance sur l'ouvrage de James K. Galbraith, *L'État prédateur*.

Judi 20 septembre à 19 h.

Ciné-débat autour du film *Debtocracy*,
Projection suivie d'un débat avec Myriam Bourgy,
secrétaire général du CADTM
Espace Duesberg, 7c, bd Gérardchamps, 4800 Verviers

Judi 20 septembre de 19h30 à 21h30

Première séance d'un cycle de 12
Les enjeux de notre avenir expliqués aux citoyens fatigués du prêt-à-penser (à la portée de tous), par Vicky Goossens
Introduction : la machine économique ou le circuit
6 avenue Albert 1er, 4500 Huy

Samedi 22 septembre de 13h. à 18h.

Dans le cadre de Tempo Color, le centre de Liège s'animerait de Points Colères : des animations, des stands, des ateliers... Attac, le CADTM et Entraide et Fraternité proposeront des spectacles de rue et des échanges avec le public sur le thème de la dette, de l'austérité, des banques publiques...
Place Saint Lambert

Samedi 22 septembre à 19 h.

Projection du film *Catastroïka* suivie d'un débat avec les réalisateurs Aris Chatzistefanou et Katerina Kitidi
Au Centre Polyculturel en Résistance, 13 - 15 en Jonruelle. 4000 Liège

Lundi 24 septembre, à 19h30*

Début d'une série de séminaires sur différentes façons de retrouver la démocratie, notamment en entreprises, avec Eric Nemes

Lundi 1er octobre, à 19h30 *

Réunion du groupe de coordination d'Attac-Liège

Samedi 6 octobre, 14 à 18 h.

Rencontre nationale de préparation de l'AlterSummit
Précisions suivront.

Samedi 6 octobre à 19h30*

Ciné débat à partir du documentaire *La guerre aux frontières*, la projection sera suivie d'un débat avec le réalisateur Didier Seynave, des membres d'Attac Liège, France Arets du Cracpe (Collectif de Résistance Aux Centres Pour Etrangers) et des témoins demandeurs d'asile

Samedi 6 et dimanche 7 octobre

Participation à la Foire du Livre politique
Manège (ancienne Caserne Fonck), rue Ransonnet, 4020 Liège
<http://www.lafoiredulivre.net/>

Mercredi 10 octobre, à 19h00

Rencontre dans le cadre du cycle animé par Englebert Renier : « Une Europe qui perd à être connue. Bientôt privés de démocratie et de services publics ? ».
Dans les locaux de DEFIS-Vesdre, 10, rue Lucien Defays à Verviers

Mercredi 17 octobre à 19h30*

Débat post-électoral avec quatre membres d'ATTAC
Liège représentant quatre partis progressistes

Mercredi 24 octobre à 19h30*

Débat à partir de la conférence filmée de Myret Zaki et Étienne Chouard

Lundi 5 novembre, à 19h30*

Réunion du groupe de coordination d'Attac-Liège

Lundi 12 novembre, à 19h30*

Premier des séminaires animés par Vicky Goossens sur les organisations internationales (ONU, OIT, FAO, OMS, UNESCO, PNU, CNUCED, UNICEF, OCDE, OMC, BRI, FMI, BM, CIJ, CPI, UE, BCE, G7, G8, G20, G173...) : structure, missions et surtout impacts sur nos politiques

Mercredi 14 novembre, à 19h00

Rencontre dans le cadre du cycle «Une Europe qui perd à être connue»
DEFIS-Vesdre, 10 rue Defays à Verviers

Samedi 17 novembre, de 10h00 à 17h00

Dans le cadre du cycle 'finance contre démocratie ?'
Journée de formation sur le thème : « Les coûts du nucléaire »
Avec Daniel Comblin, Eloy Glorieux et Paul Lannoye
Salle Article 23, place E. Dupont, 1 à 4000 Liège

Mardi 27 novembre à 19h30*

Ciné-débat à partir d'un documentaire sur les banques

Samedi 1er décembre

Dans le cadre du cycle «finance contre démocratie ?»
Journée de formation sur le thème de l'enseignement, avec entre autres Nico Hirtt

Lundi 3 décembre, à 19h30*

Réunion du groupe de coordination d'Attac-Liège

Lundi 10 décembre, à 19h30*

Second des séminaires animés par Vicky Goossens sur les organisations internationales

Mercredi 12 décembre, à 19h00

Rencontre dans le cadre du cycle «Une Europe qui perd à être connue»
DEFIS-Vesdre, 10 rue Defays à Verviers

*** Centre liégeois du Beau-Mur, 48-50, rue du Beau-Mur à 4030 Grivegnée**

L'autre agenda

Lundi 10 septembre à 20 h.

Les lundis contre la dette, organisés par le CDTM
Aquilone, 25 bd Saucy, 4000 Liège

Judi 6 septembre à 19 h.

'Migration is not a crime'
Conférence Droits des migrants avec Emmanuelle Vinois (avocate)
CICL, bibliothèque (1er étage) rue de Porto 64, Brssous

Samedi 29 septembre

«De Bouche à Oreille» et un collectif d'associations organisent le journée «Semer le futur»
Conférence de Pierre Rabhi, agriculteur philosophe initiateur des dynamiques d'agriculture écologique
CPH à Herve

Vendredi 5 octobre, de 8h30 à 16 h.

Colloque Éconosphères Distribution de la richesse, quelle part au salaire ? avec notamment Reginald Savage, Michel Husson et Claude Rollin
ULB, salle Dupréel, avenue Jeanne, 1050 Bruxelles

Samedi 6 octobre de 9h30 à 18h30

États généraux de la finance responsable et solidaire
A l'Arsenal, chaussée de Wavre n°950, 1040 Bruxelles

Dimanche 7 octobre à 19h30

Formation Provocateurs de changements
Casa Nicaragua, 23 Rue Pierreuse, 4000 Liège.